

# INFORMATIONS GÉNÉRALES SECTION FRANCO ALLEMANDE

## 1.

Conformément aux décisions ministérielles et académiques, sont prioritaires à l'accès à cette section, les élèves dont les parents ou tuteurs sont domiciliés dans l'Académie d'Aix-Marseille ou ceux dont le déménagement au sein de cette académie est prévu.

---

## 2. INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2023/2024 :

**Date limite de dépôt du dossier :** vendredi 17 Mars 2023

**Date du test écrit :** mercredi 5 Avril 2023

**Dates de l'oral :** mercredi 5 Avril.2023

Si l'élève est scolarisé à l'étranger, il pourra être procédé à des tests déportés, directement sur le lieu de leur scolarité. Pensez à le notifier sur la fiche d'inscription (case à cocher).

---

## 3. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

**Epreuves écrites :** 60 minutes  
(questions type QCM + essai sur un sujet d'ordre général)

**Epreuve orale:** 10 minutes en allemand sur des sujets divers  
(motivation, lectures, projets, voyages...)

---

## 4. DOSSIER de CANDIDATURE:

- **Dossier de candidature** : 2 pages, à remplir et nous transmettre par voie postale ou mél [ce.01335251@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.01335251@ac-aix-marseille.fr)
  - **Formulaire OBLIGATOIRE à télécharger : « Avis de l'établissement fréquenté » :**
    - Le faire remplir et signer par le chef d'établissement actuel + le professeur d'allemand actuel
  - **Bulletins de notes :**
    - 2 ou 3 bulletins de 4e (si l'établissement est en semestres ou trimestres)
    - 1<sup>er</sup> bulletin de 3<sup>e</sup>
- A transmettre en même temps que le dossier.

### **IMPORTANT :**

- Tous les dossiers de candidature complets feront l'objet d'une convocation qui vous parviendra environ 1 semaine avant la date de l'épreuve écrite.

- Il est inutile de contacter l'établissement, aucune information supplémentaire ne vous sera communiquée par téléphone ou mél.

---

#### **4. TEST D'ENTRÉE en ÉTABLISSEMENT PUBLIC:**

##### **ATTENTION !**

**Pour les candidats venant de lycées à l'étranger (hors lycées français) ou d'écoles « hors contrat » :**

EXAMEN D'ENTRÉE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC OBLIGATOIRE courant mai 2023.  
Il vous appartient de faire les démarches début mai auprès du site de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) pour connaître le lieu et la date des épreuves.  
Ne pas réussir cet examen vous ferait perdre votre place en section internationale.

---

#### **5. INTERNAT :**

Le service d'internat sera attribué en priorité aux élèves dont les responsables légaux sont domiciliés en région Provence Alpes Côte d'Azur et pour lesquels les trajets quotidiens avec le lycée sont les plus longs.

A titre d'information, le coût annuel de l'internat s'élevait à environ 1639€ en 2022.

---